



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2025

Date de convocation : 08 avril 2025

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON se sont réunis en Mairie de Castillon salle du Conseil Municipal, le 14 avril 2025 à 19h00 sous la présidence de M. CHANTREAU Olivier, Maire.

Sont présents : M. CHANTREAU Olivier, M. GALLO Jean-Marie, Mme TOCCI Odile, M. FOSSAT Guilhaume, Mme MANCUSO Edith, Mme QUIVY Nathalie, Mme LEGRAND Albine, Mme MICHOU Cendrine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum étant atteint.

Absents excusés : M. DERACHE David (avait donné procuration à M. GALLO Jean-Marie)
Mme GHISOLFO Marjorie (avait donné procuration à Mme MICHOU Cendrine)

Absents : -

M. CHANTREAU Olivier ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme QUIVY Nathalie est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 Monsieur CHANTREAU Olivier, Maire, s'est absenté lors du vote du compte financier unique 2024 et a laissé la présidence de la séance à M. GALLO Jean-Marie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
- Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Budget Primitif 2025
- Vote des taux
- Subventions 2025
- Travaux de sécurisation du Talus du Serre - Avenant n°1
- Attribution marché restauration lavoir communal place de l'ancien village
- Département des Alpes Maritimes – Demande de subvention rénovation appartement communal
- Département des Alpes Maritimes – Demande de subvention restauration lavoir communal place de l'ancien village
- Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet n'excédant pas 10 % de l'emploi d'origine
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Approuvé à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS VALANT DELIBERATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

1	28/01/2025	Attribution du marché public « taille et élagage des arbres du village de Castillon » Passation d'un marché de prestations de services avec l'entreprise FRONZONI Stephane Arboriste dans le but de réaliser la taille et l'élagage des arbres du village de Castillon pour un montant global de 2 600 € HT
2	12/02/2025	Mise à disposition de terrains communaux à la CARF Mise à disposition à la CARF des parcelles cadastrées A 510 A 1034 et A 1146 du 1 ^{er} février 2025 au 31 décembre 2025 pour la réalisation de travaux de recherche d'eau potable dans le but d'approvisionner le territoire communautaire
3	21/02/2025	Attribution du marché public « Entretien des espaces verts du village » Passation d'un marché de prestations de services d'une durée d'un an avec l'entreprise TOM JARDINS dans le but de réaliser l'entretien des espaces verts du village de Castillon pour un montant global de 9 333.30 € HT
4	19/03/2025	Attribution du marché public « Mobilier urbain – Poubelles extérieures de tri hors foyer » Passation d'un marché de fournitures avec l'entreprise AXESS dans le but d'acquérir des poubelles extérieures pour le tri sélectif sur la commune pour un montant global de 5 255 € HT
5	03/04/2025	Attribution du marché public « Curage et entretien du vallon des Bosquets » Passation d'un marché de prestations de services d'une durée de 3 ans avec l'entreprise SARL 2BSE dans le but de réaliser le curage et l'entretien du vallon des Bosquets pour un montant global de 28 000 € HT

MOUVEMENTS LORS DE LA SEANCE :

M. le Maire réalise une suspension de séance de 19h50 à 19h53 en attendant que M. MICHOU revienne en salle du Conseil Municipal après s'être absentée de manière fortuite.

ORGANISATION DE LA SEANCE :

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire :

« Département des Alpes Maritimes – Demande de subvention achat de mobilier urbain »

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

M. le Maire passe la présidence de l'assemblée à M. Jean-Marie Gallo et s'absente pour laisser place aux débats

M. GALLO indique que les documents ont été évoqués lors de la commission des finances du 31 mars, de la réunion préparatoire du Conseil Municipal le 7 avril et que le compte financier unique a été transmis avec l'ensemble des documents avec les convocations au Conseil Municipal.

M. GALLO donne ensuite lecture des principaux éléments du compte financier unique 2024

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de CASTILLON

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2. Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur le Maire étant revenu, il propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

	2024
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2024	
Déficit	
Excédent	50 212.73
B - Résultat antérieur reporté 2023	
D 002 Déficit antérieur reporté	
R 002 Excédent antérieur reporté	40 000.00
C - Résultat à affecter = A + B	
Déficit	
Excédent	90 212.73
D - Solde d'exécution d'investissement cumulé	
D 001 Déficit de financement	
R 001 Excédent de financement	840 211.01
E - Soldes des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F - Besoin de financement total = D + E	0
Affectation: C = G + H	
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement	50 212.73
(au minimum, couverture du besoin de financement)	
2 H Report en fonctionnement R 002	40 000.00
Déficit (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	
Report en fonctionnement D 002	

**Après en avoir délibéré :
Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Décide d'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2024

- en report de fonctionnement matérialisé dans le Budget Primitif au compte 002 pour un montant de 40 000 €
- en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 50 212.73 €

3. Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire indique que le budget de fonctionnement c'est un budget exécuté en N – 1 auquel on applique une précaution quant aux prévisions budgétaires sur les frais incompressibles tels les frais de personnel ou encore l'énergie. On y adjoint quelques sujets d'actualités

L'idée est de ne pas proposer de dépenses outrancières

Les recettes de fonctionnement sont constituées des dotations et subventions ainsi que des loyers des locations communales qui représentent une part conséquente.

Considérant l'avis favorable sur le projet de Budget Primitif présenté à la Commission des Finances réunie le 31 mars 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de préparation du Budget Primitif de la Commune de CASTILLON et demande:

- L'approbation du projet de Budget Primitif 2025 présenté
- L'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiements dans une limite de 7.5% conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Adopte le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	509 421.62	509 421.62
INVESTISSEMENT	1 389 923.74	1 389 923.74

4. Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle qu'une habitude a été prise en la matière : augmenter régulièrement les taux.

Mieux vaut augmenter petit à petit plutôt que d'arriver dans une situation compliquée.

Il n'y a qu'à regarder au dos de la feuille d'imposition pour voir ce que les autres collectivités infligent aux contribuables (GEMAPI, OM etc...) pour comprendre que les augmentations communales sont négligeables

Monsieur le Maire, du fait de la conservation du pouvoir de taux sur ce nouveau taux de référence propose ainsi pour l'année 2025 de modifier les taux de la manière suivante :

TAXE	2024	2025
Taxe d'habitation	16.77	16.94
Taxe foncière bâti	28.84	29.13
Taxe foncière non bâti	47.01	47.48

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve les taux ainsi définis

Charge M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

5. Subventions 2025

Monsieur le Maire expose ses explications et motivations association par association pour les différentes propositions d'attribution

Association	Demande	Proposé	Voté
Castillon en Fêtes	2 000	2000	2000
Castillon Ensemble	300	300	300
ULAC	200	200	200
Lyre Sospelloise	1000	1000	1000
Association Poutrasseau	600	400	400
Association Ouvrage Maginot E08 CASTILLON	400	400	400
Sapeurs pompiers aide humanitaire		200	200
Festival international film fantastique	1000	500	500

Considérant la présentation en commission des finances du 31 mars 2025

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Considère que les associations citées précédemment exercent une activité qui présente un intérêt incontestable pour l'animation de la commune qu'il convient d'encourager
Décide d'attribuer les subventions proposées ci-avant pour l'année 2025 pour un montant de 5 000 euros.

6. Travaux de sécurisation du Talus du Serre - Avenant n°1

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

CONSIDERANT que pour la bonne exécution du chantier, il est nécessaire de prendre en compte deux aléas qu'il n'était pas possible d'envisager auparavant :

- Glissement de terrain plus important que prévu sur le secteur 2
- Glissement de terrain intervenu pendant le chantier sur le secteur 1 du fait d'intempéries conséquentes

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires s'inscrivent dans le cadre des aléas attendus en phase travaux

CONSIDERANT que la commune souhaite réaliser ces travaux pour assurer le niveau de sécurité le plus élevé ainsi qu'une pérennité plus conséquente,

CONSIDERANT que la différence entre l'ensemble des travaux à réaliser et les travaux supplémentaires induits pour la réalisation de l'opération représente un surcout pour l'ensemble de l'opération d'un montant de 47 340.00 € HT,

Considérant l'avis favorable de la Commission Commande Publique réunie en date du 14 avril 2025

**Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré
décide à l'unanimité:**

D'APPROUVER l'avenant au marché de « Travaux de sécurisation du talus du Serre » avec la société ABTS concernant des travaux supplémentaires pour un montant de 47 340 € HT qui fait passer le montant total du marché de 327 395.00 € HT à 374 735.00 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents et les pièces annexes afférents à cette opération ;

DIT que les dépenses sont prévues au budget et seront imputées sur la ligne budgétaire 212 opération 141

7. Attribution marché restauration lavoir communal place de l'ancien village

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

Monsieur Jean-Marie GALLO ajoute que voter pour cette restauration c'est acter une préservation du patrimoine. Par le passé des édifices ont disparu ou ont été détruit, il est important de préserver le patrimoine communal

CONSIDERANT que la commune souhaite réaliser les travaux de restauration du lavoir communal de la place de l'ancien village

CONSIDERANT que la commune ne dispose pas des moyens et des compétences en interne pour réaliser ces travaux,

CONSIDERANT qu'une consultation en procédure adaptée avec publicité a été lancée pour sélectionner des prestataires capables de réaliser ces travaux,

CONSIDERANT que la date limite de remise des offres était fixée au 04 avril 2025 et que 1 offre a été remise,

Considérant l'avis favorable de la Commission Commande Publique réunie en date du 14 avril 2025

**Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré
décide à l'unanimité :**

D'ATTRIBUER le marché de travaux à l'entreprise Les Compagnons de la Côte d'Azur pour un montant de 48 160 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés ainsi que tous les documents et les pièces annexes afférents à cette opération ;

DIT que les dépenses sont prévues au budget et seront imputées sur la ligne budgétaire 2131 opération 153 de l'exercice 2025

8. Département des Alpes Maritimes – Demande de subvention rénovation appartement communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Castillon est propriétaire d'un logement dans le centre ancien du village, bloc A, bâtiment 2, au 38 rue du Général de Gaulle.

Cet appartement a été laissé à l'abandon et a été dégradé par son précédent locataire, Monsieur le Maire estime donc qu'il est nécessaire de réaliser quelques travaux de rénovation.

L'ensemble de cette opération a été évalué, après réalisation d'estimations à 36 917 € HT.

La Commune de Castillon souhaite ainsi solliciter une aide financière auprès du Département des Alpes Maritimes à ce titre.

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant :

Montant de l'opération :	36 917.00 € HT
Part communale :	7 383.40 € (20%)
Aide financière Département 06	18 458.50 € (50%)
CARF	11 075.10 € HT (30%)

Monsieur le Maire propose donc de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière de 18 458.50 € auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes représentant 50 % du montant hors taxe de l'opération.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

- Approuve et autorise les travaux à exécuter et le montant des dépenses
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'aide financière au Conseil Départemental comme le permet le règlement départemental d'aide aux collectivités
- Sollicite la subvention départementale pour un montant de 18 458.50 € représentant 50% de la dépense pour l'exercice 2025
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

9. Département des Alpes Maritimes – Demande de subvention restauration lavoir communal place de l'ancien village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Castillon est propriétaire d'un lavoir sur la place de l'ancien village, au Col de Castillon.

Ce lavoir avait fait l'objet de quelques travaux par un propriétaire riverain dans les années 2000 mais n'avait pas fait l'objet d'une réelle restauration depuis l'abandon du village en 1946.

L'ensemble de cette opération a été évalué, après réalisation d'estimations à 42 000 € HT.

La Commune de Castillon souhaite ainsi solliciter une aide financière auprès du Département des Alpes Maritimes à ce titre.

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant :

Montant de l'opération :	48 160 € HT
Part communale :	9 632 € (20%)
Aide financière Département 06	9 632 € (20%)
CARF	7 896 € (17%)
Région Sud Paca	21 000 € (43%)

Monsieur le Maire propose donc de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière de 9 632 € auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes représentant 20 % du montant hors taxe de l'opération.

Le Conseil Municipal A l'unanimité

- Approuve et autorise les travaux à exécuter et le montant des dépenses
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'aide financière au Conseil Départemental comme le permet le règlement départemental d'aide aux collectivités
- Sollicite la subvention départementale pour un montant de 9 632 € représentant 20 % de la dépense pour l'exercice 2025
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

10. Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet n'excédant pas 10 % de l'emploi d'origine

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L542-3 du Code général de la fonction publique, la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, n'est pas assimilée à la suppression/création d'un emploi, et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Le Conseil Municipal Sur rapport du Maire, décide A l'unanimité

Article 1 - de porter, à compter du 1^{er} mai 2025 de 26 heures à 28 heures la quotité de temps hebdomadaire de travail d'un emploi de secrétaire administratif et comptable sur un grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ere} classe

Article 2 – d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 - Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

11. Département des Alpes Maritimes – Achat de mobilier urbain

Monsieur le Maire évoque auprès du Conseil Municipal un projet d'acquisition et de renouvellement du mobilier urbain du village.

En effet, beaucoup de pièces de mobilier urbain sont anciennes et correspondaient aux besoins d'une certaine époque.

A aujourd'hui, ces besoins ont évolué, ont changé ; un renouvellement est ainsi nécessaire afin de garantir un cadre de vie harmonieux au sein du village. De plus, prochainement aura lieu la visite du jury du concours / label « villes et villages fleuris » pour lequel le fleurissement est important mais aussi le cadre de vie

La Commune de Castillon souhaite ainsi solliciter une aide financière auprès du Département des Alpes Maritimes à ce titre.

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant :

Montant de l'opération :	25 000 € HT
Part communale :	5 000 € (20%)
Aide financière Département 06	12 500 € (50%)
CARF	7 500 € (30%)

Monsieur le Maire propose donc de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière de 12 500 € auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes représentant 50 % du montant hors taxe de l'opération.

Le Conseil Municipal A la majorité avec une abstention

- Approuve et autorise les travaux à exécuter et le montant des dépenses
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'aide financière au Conseil Départemental comme le permet le règlement départemental d'aide aux collectivités
- Sollicite la subvention départementale pour un montant de 12 500 € représentant 50 % de la dépense pour l'exercice 2025
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

12. Questions diverses

- Régularisation copropriétés centre ancien village : une réunion se tiendra avec l'administrateur judiciaire et l'avocat de la Commune au mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Fait à CASTILLON, le 15 avril 2025

La secrétaire de séance
Nathalie QUIVY



Le Président
Olivier CHANTREAU
Maire de CASTILLON

